

SUNDEP INFOS

La Brève du syndicat Solidaires de l'Enseignement Privé



Sud Enseignement privé

Attaques tous azimuts, le 22 Mars, ensemble réagissons !

Depuis sa prise de pouvoir au printemps dernier, le gouvernement multiplie les annonces s'agissant de l'éducation nationale, de la fonction publique, de l'assurance chômage et désormais de la SNCF !

Ces réformes sous ordonnances ne vont pas soigner la santé des travailleurs mais au contraire précariser leurs emplois, provoquer un coup de froid sur leurs conditions de travail et affaiblir leurs droits.

Oui nous avons pris en grippe toutes ces réformes virales !

C'est maintenant que nous devons nous mobiliser avec l'intersyndicale : CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CGC et FAFP .

« mieux faire travailler les deux ensemble ». Ah bon ? La mise en place de ParcoursSup pourrait également parachever une certaine forme de mise à mort du Lycée Pro. En effet, pour accéder aux filières de leurs choix à l'Université, les candidat-es doivent répondre à des pré-requis et autres attendus en lien avec la formation qu'ils/elles convoient. Or les bachelier-es des séries professionnelles présentent un panel de compétences moins étendus que leurs camarades des voies générales. Avec cette réforme, le gouvernement instaure une sélection qui touchera en priorité les élèves de Lycée Pro.

C'est ainsi que l'Université française va fermer ses portes aux parcours « atypiques », aux élèves qui révèlent leurs aptitudes plus tardivement, et clairement aux élèves issus-es des classes les plus défavorisées.

Au SUNDEP-Solidaires, nous refusons ce tri social et demandons la disparition de ParcoursSup !

22 mars

inverser la vapeur

Union syndicale
Solidaires

Le 8 mars dernier a été célébrée, un peu partout en France, la journée pour les droits des femmes. Une journée particulière qui a permis, chiffres à l'appui, de prendre la mesure des nombreuses inégalités en termes de salaires, d'emplois..., entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Qu'en est-il dans l'Education Nationale ? On croit, à tort, que notre sphère d'activité est épargnée à ce sujet. Il n'en est rien : si les femmes sont mieux notées aux concours, elles le sont moins bien dans l'exercice de leur fonction, si les enseignantes sont majoritaires dans le secteur du professorat, elles sont nettement moins nombreuses à occuper des postes de direction.

Cependant, dans ce monde où tout semble aller vite, on note toujours une certaine inertie en la matière !

Haro sur le Lycée Pro ?

« Orientations subies, voies de garage, moteur d'une reproduction sociale tirée vers le bas... on a même pu entendre à la rentrée des slogans ravageurs visant de cet enseignement : « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail » ! On voudrait tuer le lycée pro, on ne s'y prendrait pas mieux ! A l'écoute des réformes qui ont lieu à la vitesse grand V du côté de la voie générale et de l'apprentissage, qui fait de plus en plus d'ombre au LP, on peut s'interroger sur la politique peu volontariste du gouvernement à son égard.

L'heure ne serait pas à l'opposition dogmatique entre les différentes voies mais à la volonté de

La réforme de l'apprentissage : quels enjeux ?

Depuis 15 ans, l'apprentissage est au cœur de beaucoup de convoitise de la part de l'Etat qui souhaite toujours et encore le développer davantage à coût de réformes onéreuses. Pourtant seul-es 35% des apprenti-es trouvent un emploi à l'issue de leur formation. Le gouvernement Macron, en totale décomplexion souhaite accélérer cette politique en noyant les LP d'UFA (Unité de Formation par Apprentissage), en développant les campus des métiers en créant des classes de pré-apprentissage, en déréglant les conditions de travail des apprenti-es. Bref développer l'apprentissage afin de mieux servir les intérêts du grand patronat et assujettir les jeunes et les LP au monde de l'entrepreneuriat qui pourra ainsi bénéficier d'une main d'œuvre à bas prix.

Ne nous y trompons pas ces réformes s'inscrivent dans le projet néo-libéral du gouvernement à l'instar de la loi travail. On détricote par exemple des grilles de qualifications professionnelles au profit d'une capitalisation individuelle et *de facto* entrepreneuriale des compétences.

Ces réformes vont aussi à l'encontre de l'égalité territoriale puisque d'une région à l'autre, on ne trouvera pas les mêmes formations. Elles risquent de dégrader les conditions de travail des apprenti-es et menacent les statuts et les conditions de travail des enseignant-es.

La formation professionnelle des jeunes jusqu'au BAC doit exclusivement s'effectuer, en formation initiale, sous statut scolaire !

<http://www.sundep.org/spip.php?article1693>

Classe exceptionnelle : c'est parti !

Adaptée aux conditions de travail dans l'Enseignement Privé sous contrat, la classe exceptionnelle va se décliner de la manière suivante :

Deux « viviers » possibles correspondant à deux types d'accès.

L'accès aux choix pour un 1^{er} vivier (80% des promotions) pour les enseignant-es hors classe occupant des « postes à profil » qui devront candidater (date limite de dépôt des dossiers le 23 mars) via I-Professionnel.

L'accès par ancienneté pour un 2nd vivier qui s'adresse aux enseignant-es ayant atteint le 6^{ème} échelon HC (Certifié-es) et le 4^{ème} (agrégé-es). Aucune candidature n'est ici exigée.

Les dossiers seront examinés en CCMA et CCMI.

<http://www.cresep-sundep.org/spip.php?article108>

Le chiffre du mois : 13

Comme le 13 mars à 18h, date et heure de clôture des inscriptions des élèves de terminale sur le portail Internet ParcoursSup qui entérine bel et bien un mode d'entrée sélectif dans des filières « sous tension » de l'enseignement supérieur à l'Université.

Sans tenir compte du récent vote du CSE (Conseil Supérieur de l'Education) ayant majoritairement rejeté sa mise en œuvre (0 voix pour !), le ministère a décidé de poursuivre son propre parcours, dans l'urgence et seul !

Rappelons aux professeur-es concerné-es par cette procédure de porter des avis favorables pour toutes les formations anciennement non sélectives ainsi qu'à ne pas renseigner les items du pavé « éléments d'appréciation » de la fiche avenir.

